Champs d'application

Toutes les actions de formations et bilans de compétences proposés par l'ACFM sont concernées.

Objet

Cette procédure a pour objectif de calculer les indicateurs de résultats affichés*.

Documents de référence ou qualité associés

Dernier RNQ
Outil de gestion interne : rubrique « Enquêtes de satisfaction » / Rubrique « produits » champs « Taux de satisfaction »
Listes d'émargements et rapport de connexion
Fichier partagé pour le nombre de stagiaires et de formations
Tableau plan de compétences pour les experts récurrents

Actions et méthodes

1) Actions de formation

Les modalités de calculs sont les suivantes :

Taux de satisfaction des bénéficiaires par programme (ou appelé ici « produit ») :

= (Somme des niveaux de satisfaction des sessions du produit selon type de format / Nombre total de sessions)

> *Exemple : 3 sessions ont été réalisées sur le sujet de la FSE au sein du produit FSE, respectivement à un taux de 80 %, 85 %, 90 %*
>
> *= (Somme des niveaux de satisfaction des sessions du produit / 3)*
>
> *= Programme FSE : satisfaction de 85 %*

Publication et réactualisation 1 fois par an pour l'année en cours, en novembre, sur la page de chaque produit.

Si aucune session n'a été réalisée, le taux affiché est celui de l'année n-1

Taux de présence/de participation :

= Déduit des taux d'absence, affichés sur les listes d'émargement et rapports de connexion

Publication 1 fois par an, sur la page de chaque produit, en début d'année n pour l'année n-1.

Le nombre total de stagiaires formés :

= Somme du nombre total de présents lors des formations réalisées sur l'ensemble de l'année

ACFM - Association loi 1901 - SIRET 32818642400029
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11750975475 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Mail : contact@acfm.fr - www.acfm.fr

Publication 1 fois par an en page d'accueil ACFM, en début d'année n pour l'année n-1

Le nombre total de formations réalisées par an :

= Somme du nombre de formations réalisées, disponible sur le fichier partagé

Publication 1 fois par an en page d'accueil ACFM, en début d'année n pour l'année n-1

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires :

= (Somme des niveaux de satisfaction par type d'enquête de satisfaction de l'ensemble des produits / Nombre total de produits)

Publication 1 fois par an en page d'accueil ACFM, en début d'année n pour l'année n-1

Exemple : les données actuellement affichées concerne 2025 et seront réactualisées pour 2026 en début d'année 2027

Le nombre total d'experts réguliers :

= Somme du nombre d'intervenants récurrents du fichier Experts récurrents

Publication 1 fois par an en page d'accueil ACFM, en début d'année n pour l'année n-1

**Mode de calcul disponible en ligne*

2) Bilans de compétences

Concernant le bilan de compétences, les indicateurs chiffrés communiqués sont le taux de satisfaction globale des bénéficiaires et le taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois pour l'année N ; ce qui fait l'objet d'une publication une fois par an.

Les modalités de calculs sont les suivantes :

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires

= (Somme des niveaux de satisfaction / Nombre total de réponses) * 100

Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois

= (Nombre d'entretiens de suivi à 6 mois réalisés / Nombre d'entretiens de suivi à 6 mois attendus) * 100

Outil de gestion interne : rubrique « satisfaction bilan de compétences » : affichage du taux moyen.

ACFM - Association loi 1901 - SIRET 32818642400029
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11750975475 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Mail : contact@acfm.fr - www.acfm.fr